Provided by University of New Brunswick: Centre for Digital Scholarship Journals

THE LAW JOURNAL IN THE SCHOOL'S CENTENNIAL

In the Law School's centennial year, the *Journal* plays a vital role in legal education at U.N.B. and, along with other learned journals in the country, an important part in continuing legal education and the advancement of legal science.

For many of the Law School's 100 years there was, of course, no Law Journal. But it is now of a respectable age in terms of other reviews in this country. I believe it is the second oldest university law journal in Canada and it will not be too many years now when it too marks an important milestone, its first half-century.

The Journal finds its origins in the atmosphere that permeated the era that saw the return of the veterans from the Second World War. Somewhat older and certainly more mature than other students, they took the opportunity of getting an education scriously. The intermixture of the veterans with the students just out of college produced a chemistry that was to result in the creation and development of many of the student activities, such as the moot court programme, for example, that continue at the Law School to this day. The Law Journal is noteworthy among these innovations. Through the initiative of Eric Teed and others, its first edition came out in December 1947.

Originally created to be at once a learned journal and a journal for students, the early editions consist largely of comments by well-known individuals about world and national events, student notes and student news. Of interest is that some of the preoccupations that were to bulk large in our national life in future years were foreshadowed in students' notes and comments — in particular bilingualism and biculturalism, and women and the law. These early editions also contain valuable material about the history of the school.

From around Volume 4, the emphasis began to shift markedly towards legal notes and comments, but with some notable exceptions these continued to be written by students. This began to change around 1954 (Volume 7) when articles by well-known academics and lawyers began to appear with more frequency. This, I may say, came in the wake of steps for revitalizing the law school which saw the move to Beaverbrook House.

From the time I became Faculty Advisor in 1957 (Volume 10), the *Journal* was transformed into a learned periodical. Though it was small, we insisted on quality, and many of the articles published during that period have remained of continuing interest. Owing to the small student body at the school, it is fair to say that I served a somewhat larger role than one would suspect from the title of Faculty

Advisor. But when the student body expanded, the students again took complete control of the publication, and it has grown in size and quality, providing excellent experience for students and valuable material for the profession. A refereed journal, it began to attract and continues to attract to its pages some of the finest legal scholars in the country. As can be seen from the Contents page, its subjects include discussion of the major legal problems of the day, this particular edition focusing largely on the environment, but with articles on discrimination, les droits linguistiques and hate literature.

For nearly half of the Law School's 100 years, the *Law Journal* has constituted an integral part of the progressive development of the Law School. I have no doubt that it will, along with the School, continue to improve during the whole of the School's second century.

The Hon. G.V. La Forest Justice of the Supreme Court of Canada Honorary Editor-in-Chief, UNB Law Journal

Avant-propos

LA REVUE DE DROIT ET LE CENTENAIRE

À l'occasion du centenaire de l'École de droit, il faut souligner le rôle crucial de la Revue dans l'enseignement du droit à l'Université du Nouveau-Brunswick et, au même titre que l'autres revues universitaires canadiennes, sa contribution importante à l'éducation juridique continue et à l'avancement de la science du droit.

Bien sûr, la Revue n'est pas centenaire comme l'École de droit, mais elle a atteint un âge vénérable comparativement à d'autres revues de notre pays. Elle est, je crois, la deuxième revue universitaire de droit à paraître au Canada et elle marquera bientôt l'étape importante de son propre cinquantenaire.

La Revue tire ses origines de l'atmosphère qu'a créée l'époque du retour des combattants de la Seconde Guerre mondiale. Un peu plus âgés, assurément plus mûrs que les autres étudiants, ils ont pris au sérieux la chance de poursuivre leurs études. Le mélange de ces anciens combattants et d'étudiants frais émoulus du collège a produit le catalyseur qui a permis la création de nombreuses autres activités universitaires, comme par exemple le programme de tribunal-école, qui se poursuivent encore aujourd'hui a l'École de droit. La Revue de droit est une autre de ces innovations importantes. Le premier numéro a paru, à l'initiative de Eric Teed et d'autres, en décembre 1947.

Conçue à l'origine comme à la fois une revue savante et une revue étudiante, ses premières éditions ont principalement consisté dans des commentaires de personnes connues sur des évènements nationaux et internationaux, accompagnés de notes d'étudiants et de nouvelles à leur sujet. Notons bien que certaines préoccupations qui devaient prendre une large place dans la vie nationale à venir preçaient déja dans les notes et commentaires rédigés par des étudiants — notamment les questions du bilinguisme et du biculturalisme, et celle des femmes et du droit. Ces premières éditions contiennent également des informations précieuses sur l'histoire de l'École.

Dès le volume 4, l'accent a commencé à porter plus fortement sur les notes et commentaires juridiques qui, à quelques notables exceptions près, continuaient d'être rédigés par des étudiants. Vers 1954 (volume 7), la situation a changé avec l'apparition plus fréquente d'articles d'universitaires ou d'avocats connus. Cette transformation s'est faite, je dois le dire, dans le cadre des efforts de revitalisation de l'École de droit qui ont abouti au déménagement à Beaverbrook House.

En 1957 (volume 10), lorsque j'ai été nommé professeur-conseil, la Revue est devenue un périodique savant. Si la Revue était modeste, nous insistions cependant sur la qualité et plusieurs articles rédigés pendant cette période ont

conservé leur intérêt. Considérant le petit nombre d'étudiants inscrits alors à l'École de droit, il est juste de dire que j'ai joué un rôle plus important que pourrait faire supposer le titre de professeur-conseil. Cependant, plus tard, leur nombre s'est accru et les étudiants ont repris le contrôle total de la publication qui a augmenté en volume et en qualité et qui fournit aux étudiants une expérience enrichissante et aux avocats des documents de qualité. À titre de revue arbitrée, elle a commencé à attirer et continue d'attirer les écrits de juristes parmi les plus éminents du pays. Comme l'indique la table des matières, la Revue traite des principaux problèmes juridiques contemporains et le présent numéro met l'accent sur l'environnement tout en présentant des articles sur la discrimination, les droits linguistiques et la propogande haineuse.

La Revue de droit a fait partie du développement et du progrès de l'École de droit pendant près de la moitié de ses cent ans d'existence. Je ne doute pas qu'elle saura continuer de s'améliorer avec l'École au cours de son deuxième siècle d'existence.

L'hon. G.V. La Forest
Juge de la Cour suprême du Canada
Rédacteur en chef honoraire,
Revue de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick